

## RÉPONSE – QE 395 A – 25.02

### Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 395 – 24.11

déposée par Madame Clarisse DI ROSA, Conseillère municipale

relative à l'objet suivant :

### ACCESSIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

#### QUESTION

Cela fait maintenant 3 ans que je me rends régulièrement au stade de Vernier-Village et suis interpellée par le manque d'accessibilité aux infrastructures sportives. En effet, une fois la porte du stade passée, les usagers et usagères se retrouvent face à un escalier, qui les sépare des stades. De plus, une fois ces escaliers passés, d'autres escaliers doivent être franchis pour accéder à plusieurs terrains situés au fond du stade.

Cette situation est problématique puisqu'elle prive l'accès aux personnes à mobilité réduite, et rend difficile et dangereux l'accès aux personnes âgées et personnes avec des poussettes.

En conséquence, cette situation place la Commune en non-conformité avec la loi 151.3 Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand), en particulier l'article 2, alinéa 3 qui stipule : *Il y a inégalité dans l'accès à une construction, à une installation, à un logement ou à un équipement ou véhicule des transports publics lorsque cet accès est impossible ou difficile aux personnes handicapées pour des raisons d'architecture ou de conception du véhicule.*

Il m'a été indiqué que ces éléments ont déjà été portés à la connaissance du Conseil administratif par le passé.

Mes questions au Conseil administratif sont les suivantes :

- 1 La Commune peut-elle construire une rampe d'accès sur les escaliers existants du stade de Vernier ?
- 2 La Commune a-t-elle un état des lieux de l'accessibilité de ses infrastructures sportives aux PMR ?
- 3 Les infrastructures de la Commune sont-elles en conformité avec la Lhand ?
- 4 Un plan de mise en conformité existe-t-il ? Et peut-il être fourni aux membres du Conseil municipal ?

#### RÉPONSE

- 1 Une rampe existe déjà pour l'accès au stade de Vernier. Toutefois, afin de faciliter cet accès nous allons travailler sur la signalétique en collaboration avec le responsable de la buvette.
- 2 Nous avons effectivement un état des lieux des infrastructures sportives. Celui-ci va nous permettre d'établir un plan de priorité dans les travaux pour rendre plus accessibles aux PMRs ces infrastructures.

- 3 La piscine du Lignon et les tennis d'Aire répondent à l'ensemble des exigences. Les autres infrastructures sportives de la Ville doivent faire l'objet d'adaptations. Celles-ci seront menées avec d'autres services afin d'élaborer un plan de mise en conformité.
- 4 Au vu des éléments précités, un travail interservices débouchera sur une accessibilité PMR.

La question écrite QE 395 – 24.11 est ainsi close.

Martin STAUB  
Maire

Vernier, le 27 janvier 2025

